



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 19 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le lundi 19 août 2019 à 19h30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Richard, directrice générale adjointe, est présente et assume le secrétariat.

La convocation pour la séance extraordinaire a été signifiée à chacun des membres du conseil par la poste par la directrice générale, chacun des conseillers a reçu et signé l'avis pour la séance extraordinaire du 19 août 2019.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-08-268

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 19 août 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Règlement de gestion contractuelle :
 - 4.1 Avis de motion
 - 4.2 Présentation et dépôt d'un projet de règlement
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

**Fermeture de la séance extraordinaire. Il est 19h32.
Ouverture de la séance extraordinaire. Il est 19h45.**

4. RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE :

4.1 Avis de motion

Avis de motion 2019-168

Le conseiller Denis Poulin donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement sur la gestion contractuelle.

4.2 Présentation et dépôt d'un projet de règlement

Le projet de ce règlement est présenté et déposé aux membres du Conseil municipal.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution 2019-08-269

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.